

Institution de Combrée : nouvelles inquiétudes de la CFTC

## Les employés seront-ils indemnisés ?

**Après la Direction diocésaine, c'est au tour de la CFTC de réagir quant à la liquidation judiciaire de l'institution de Combrée. Pour le syndicat, la situation du personnel non enseignant est loin d'être réglée. Ils craignent même que ces derniers ne perçoivent pas leurs indemnités de licenciement.**

Le reclassement du personnel non enseignant de Combrée s'annonce plus difficile que la Direction diocésaine l'a présenté, d'après la CFTC, inquiète. « **Le liquidateur de l'institution nous a prévenus : il y a un risque pour que le préjudice subi par ce personnel ne soit pas compensé en totalité** », témoignait hier Alain Frappin, délégué syndical de la CFTC au sein de l'établissement. Le risque est purement financier : « **Aujourd'hui, la trésorerie de l'OGEC est telle que l'organisme de gestion aurait tout juste de quoi payer salaires et indemnités. Et encore ! À condition que la Direction du travail et de l'emploi statue très rapidement sur ce dossier. Si elle attend la fin des vacances, ce sera trop tard...** »

La liquidation judiciaire a été prononcée le 29 juin dernier. Ils sont 30 salariés non enseignants concernés à craindre ce genre de retards administratifs. La plupart sont des « **bas salaires** », comme l'explique Béatrice Baudin, aide de laboratoire dans l'établissement combréen « **avec une famille, une maison et qui ne peuvent aller travailler à 80 km comme on le leur propose. De quoi vont-ils vivre immédiatement ?** » Pour l'heure, ces personnes passent l'entretien préalable à leur licenciement, qui leur sera signifié lundi par courrier.

Seuls deux d'entre eux ont accepté les postes de substitution proposés à Angers. Pour cinq autres, une convention FNE (pour les préretraités licenciés) a été demandée. Ce qui porte à 23 le nombre de salariés concernés par la cellule de reclassement. Confirmée récemment par la Direction diocésaine, elle prendra effet la semaine prochaine pour une durée de six mois. À ce propos, Gérard Housseau, qui préside l'union départementale de la CFTC, insistait : « **Après les déclarations d'intention, il nous faut des éléments concrets de la part de la Direction diocésaine et une implication physique. Depuis l'annonce de fermeture en mars, aucun de ses membres n'est venu voir sur place dans quel état était le personnel.** » D'autre part, la CFTC craint fortement que pour l'enseignement catholique, cette fermeture soit synonyme de compression horaire et donc d'enseignants l'an prochain au niveau du département.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.